Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_154-DE

2021-154

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

SOUS-DOMAINE :
INTERCOMMUNALITE

OBJET :
Modification n°9 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du
21 septembre 2021

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE

PAR PUBLICATION LE

PAR DELEGATION LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, President de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Philippe GREFFIER, Régis BONDOUI, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Jacques PENNAVAIRE, Jean-marc DEUMIER, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Veronique CORROIR, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Francois DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-Francois POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL, Jérome SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-Francois VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Jérome WILTZIUS, Giovanni ZAMAI

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Christophe PRADEL par Régis BONDOUI, Bernard PECH par Jacques PENNAVAIRE, Nadine ROSTOLL par Jean-marc DEUMIER, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérome WILTZIUS,

Procuration(s) : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Robert BATIGNE à Charles PAULY, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Sabine CHABERT, Dominique DUBLOIS à Denis BOUILLEUX, Prescillia GRANIER à
Bernard GRIMAUD, Pierre MONOD à Isabelle SIAU,

Excusé(s): Sandrine CAMPGUILHEM, Frederic JEANJEAN, Gerard LAMARQUE, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH

Absent(s) : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Regine SURRE, Marc TARDIEU ,

Secrétaire de séance : Brigitte BATIGNE

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_154-DE

2021-154

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2021 portant création d'une Maison France Service sur le territoire de la commune de CASTELNAUDARY,
Monsieur le Président rappelle que la création de la Maison France Services sur le territoire de CASTELNAUDARY sera portée par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois mais qu'il convient que la gestion de cette dernière soit confiée au CIAS Castelnaudary Lauragais Audois.
Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il convient donc de modifier l'article 4.2 Compétences optionnelles comme suit :

4.2. Compétences optionnelles :

1 – Protection et mise en valeur de l'environnement :

- *Définition et gestion du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intérêt communautaire.*

Est déclaré d'intérêt communautaire :
- le bassin versant Hers.

- *Plan climat- air- énergie territorial : élaboration et mise en œuvre d'un plan climat-air-énergie territorial.*

2 - Création, aménagement et entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire. Sont déclarés d'intérêt communautaire :

Les voies classées dans le domaine public situé à l'intérieur des zones d'activités d'intérêt communautaire.

Les voies à vocation économique suivantes situées sur la commune de Castelnaudary :
- *L'avenue Frédéric Passy*
- *La rue Pierre Michaux*
- *La portion du chemin de Laurabuc se situant entre les intersections de l'avenue des Pyrénées et l'avenue Jean Fourastier*
- *La rue H. Becquerel*
- *La rue J. Jacquard*
- *Chemin du Président (jusqu'au devant de l'espace écologique)*
- *Rue J.B. Perrin*
- *Rue Paul Langevin*
- *Rue Paul Sabatier*
- *Avenue J. Bouissou*
- *Rue Charles Laveran*
- *Avenue A. Sauvy*

3 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

Sont définis d'intérêt communautaire :

- *La création, l'entretien et la gestion des médiathèques de Castelnaudary, Labécède Lauragais, Salles sur l'Hers.*

La création, l'entretien et la gestion des bibliothèques d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les bibliothèques de Labastide d'Anjou, Laurabuc, Lasbordes, Mas Saintes Puelles, Villeneuve la Comptal.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_154-DE

- *L'aménagement et la gestion du centre de valorisation de la céramique du Mas Saintes Puelles.*

- *La création, l'entretien et la gestion d'une école de musique intercommunale et le soutien aux interventions musicales en milieu scolaire.*

- *Les études visant à définir la liste des futurs équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.*

4 - Action sociale d'intérêt communautaire :

- *Gestion du service d'aide sociale légale aux personnes âgées ou handicapées : prise en charge services ménagers, portage repas à domicile, divers déplacements, télé sécurité, APA, suivi d'accompagnement social, instruction des dossiers allocation de solidarité aux personnes âgées, suivi dossiers MDPH.*

- *Gestion du service d'aide sociale facultative : chèques multiservices pour aide alimentaire et hygiène, secours d'urgence remboursables.*

- *Gestion du service des personnes sans domicile : domiciliation, entretien pour bilan, enregistrement et suivi des courriers.*

- *Gestion du service référent insertion du RSA.*

- *Gestion du service d'aide à domicile des personnes âgées : constitution des dossiers, gestion, suivi et tarification, contrôle qualité.*

- *Participation au Comité Local d'Insertion et Coordination en matière gérontologique.*

- *Gestion de la Maison France Service de CASTELNAUDARY*

5 - Création et gestion de Maison France Service

6 - Participation au Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de lutte contre la précarité énergétique en lien avec le PIG (animation et accompagnement financier).

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2021 portant prise des compétences Construction, entretien et gestion d'équipement enfance jeunesse d'intérêt communautaires,
Monsieur le Président indique qu'il convient également d'intégrer la compétence Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP) exercée par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois. Cette dernière n'ayant pas été inscrite auxdits statuts.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il convient donc de modifier l''article 4.3 Compétences facultatives comme suit :

4.3 Compétences facultatives :

Service extérieur des pompes funèbres.

- *Participation à la SEML des Pompes Funèbres Intercommunales du Lauragais.*

- *Gestion des centres de secours et d'incendie dans le cadre du SDIS.*

- *Gestion de la fourrière pour les animaux errants.*

- *Entretien et Gestion de l'aérodrome de Castelnaudary-Villeneuve.*

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_154-DE

- *Mise à disposition d'agents et de matériels pour la réalisation de petits travaux de nettoyage, maçonnerie, entretien de voirie, déneigement dans le cadre des dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales*

- *Participation au fonctionnement de la Mission Locale d'Insertion rurale et départementale 11.*

- *Participation au financement de la maison médicale de garde de Castelnaudary.*

- *Maîtrise d'ouvrage des chantiers d'insertion « cœur de village » développés sur toutes les communes de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois.*

- *Relais d'assistantes maternelles.*

- *Création, gestion et entretien des crèches multi-accueil.*

- Construction, entretien et gestion d'équipement enfance jeunesse d'intérêt communautaires

  - *Création, gestion et entretien des cantines scolaires de PAYRA SUR L'HERS et SALLES SUR L'HERS pour les communes de BARAIGNE, BELFLOU, CUMIES, FAJAC LA RELENQUE, GOURVIEILLE, LA LOUVIERE LAURAGAIS, MARQUEIN, MAYREVILLE, MEZERVILLE, MOLLEVILLE, MONTAURIOL, PAYRA SUR L'HERS, PEYREFITTE SUR L'HERS, SAINTE CAMELLE, SAINT MICHEL DE LANES, SALLES SUR L'HERS.*

  - *Création, gestion et entretien des Accueils de Loisirs Périscolaires hors mercredis pour les communes de BARAIGNE, BELFLOU, CUMIES, FAJAC LA RELENQUE, GOURVIEILLE, ISSEL, LABECEDE LAURAGAIS, LA LOUVIERE LAURAGAIS, LA POMAREDE, LES CASSES, MARQUEIN, MAYREVILLE, MEZERVILLE, MOLLEVILLE, MONTAURIOL, MONTMAUR, PAYRA SUR L'HERS, PEYREFITTE SUR L'HERS, PEYRENS, PUGINIER, SAINTE CAMELLE, SAINT MICHEL DE LANES, SAINT PAPOUL, SAINT PAULET, SALLES SUR L'HERS, SOUILHANELS, SOUILHE, SOUPEX, TREVILLE, VERDUN EN LAURAGAIS, VILLEMAGNE.*

  - *Création, gestion et entretien des Accueils de Loisirs Périscolaires mercredis et gestion des transports publics occasionnels des enfants concernant le trajet écoles-accueils de loisirs périscolaires du mercredi tels que prévus par les articles L.3112-1 et suivants du Code des transports pour les communes de AIROUX, BARAIGNE, BELFLOU, CUMIES, FAJAC LA RELENQUE, FENDEILLE, GOURVIEILLE, ISSEL, LABASTIDE D'ANJOU, LABECEDE LAURAGAIS, LA LOUVIERE LAURAGAIS, LA POMAREDE, LES CASSES, MARQUEIN, MAS SAINTES PUELLES, MAYREVILLE, MEZERVILLE, MIREVAL LAURAGAIS, MOLLEVILLE, MONTAURIOL, MONTMAUR, PAYRA SUR L'HERS, PEYREFITTE SUR L'HERS, PEYRENS, PUGINIER, RICAUD, SAINTE CAMELLE, SAINT MICHEL DE LANES, SAINT PAPOUL, SAINT PAULET, SALLES SUR L'HERS, SOUILHANELS, SOUILHE, SOUPEX, TREVILLE, VERDUN EN LAURAGAIS, VILLEMAGNE, VILLENEUVE LA COMPTAL.*

  - *Création, gestion et entretien des Accueils de Loisirs Périscolaires adolescents (vendredis soir) pour les communes de AIROUX, BARAIGNE, BELFLOU, CUMIES, FAJAC LA RELENQUE, FENDEILLE, GOURVIEILLE, ISSEL, LABASTIDE D'ANJOU, LABECEDE LAURAGAIS, LA LOUVIERE LAURAGAIS, LA POMAREDE, LES CASSES, MARQUEIN, MAS SAINTES PUELLES, MAYREVILLE, MEZERVILLE, MIREVAL LAURAGAIS, MOLLEVILLE, MONTAURIOL, MONTMAUR,*

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_154-DE

PAYRA SUR L'HERS, PEYREFITTE SUR L'HERS, PEYRENS, PUGINIER, RICAUD, SAINTE CAMELLE, SAINT MICHEL DE LANES, SAINT PAPOUL, SAINT PAULET, SALLES SUR L'HERS, SOUILHANELS, SOUILHE, SOUPEX, TREVILLE, VERDUN EN LAURAGAIS, VILLEMAGNE, VILLENEUVE LA COMPTAL.

- *Création, gestion et entretien des Accueils de Loisirs Extrascolaires pour les communes de AIROUX, BARAIGNE, BELFLOU, CUMIES, FAJAC LA RELENQUE, FENDEILLE, GOURVIEILLE, ISSEL, LABASTIDE D'ANJOU, LABECEDE LAURAGAIS, LA LOUVIERE LAURAGAIS, LA POMAREDE, LES CASSES, MARQUEIN, MAS SAINTES PUELLES, MAYREVILLE, MEZERVILLE, MIREVAL LAURAGAIS, MOLLEVILLE, MONTAURIOL, MONTMAUR, PAYRA SUR L'HERS, PEYREFITTE SUR L'HERS, PEYRENS, PUGINIER, RICAUD, SAINTE CAMELLE, SAINT MICHEL DE LANES, SAINT PAPOUL, SAINT PAULET, SALLES SUR L'HERS, SOUILHANELS, SOUILHE, SOUPEX, TREVILLE, VERDUN EN LAURAGAIS, VILLEMAGNE, VILLENEUVE LA COMPTAL.*

- *Création et gestion de Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)*

- *Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales*

- *Adhésion au SYADEN pour les compétences :*
  - distribution publique d'électricité (article 3 des statuts du SYADEN)
  - activités accessoires et mise en commun de moyens (article 4 des statuts du SYADEN)

- *Transport :*
  Organisation d'un système de transport local fonctionnant principalement à la demande. Par délégation de compétence transport du Département, la Communauté de Communes a le pouvoir d'organiser en tant qu'Autorité Organisatrice de second rang, un système de transport local fonctionnant principalement à la demande dans les conditions définies par convention passée avec le Département.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la modification N°9 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, telle que présentée ci-dessus.

DECIDE de saisir, selon les modalités prévues par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les 43 conseils municipaux des communes de la Communauté de Communes afin qu'ils se prononcent dans un délai de trois mois par délibérations concordantes sur la modification N°9 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois. A défaut de délibérations dans ce délai, les avis des conseils municipaux sont réputés favorables.

DECLARE que cette modification des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois sera effective par la prise d'un arrêté préfectoral.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_154-DE

2021-154

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 27 septembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS * 11 (Aude) *